N°131 novembre-décembre 2021

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine
9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture
Lundi : 9h-12h / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **lundi 08 novembre 2021 à 20h30**

Bibliothèque
Place de la Grand'Cour
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.71.83
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture
Mercredi : 14h-17h30
Vendredi : 15h30-17h30
Dimanche : 10h30-11h30

Naissances

HUBERT VANKERKOVEN Maëly née le 15 juin
KERJOUAN BRUNET Ewen né le 12 octobre
MÜLLER Julia née le 25 octobre

Fermeture exceptionnelle de la mairie
samedi 13 novembre

Rédaction et impression : Mairie de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir **le saintjean.com** par mail, merci de faire la demande à cette adresse :

communication@stjean-vilaine.fr ou via le site (inscription lettre d'information)

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro **(janvier-février)**, déposez-le à la mairie ou envoyez-le par mail à :

communication@stjean-vilaine.fr au plus tard le **16 décembre 2021**

Informations municipales et extra-municipales

Révision du PLU : Arrêt du projet en Conseil Municipal

Dans le cadre de la révision générale du PLU, le projet a été arrêté lors du Conseil Municipal du **4 octobre 2021**.

Le dossier de PLU est actuellement soumis pour avis aux personnes publiques associées qui disposent d'un délai de trois mois pour répondre.

Une fois les avis reçus, nous entrerons dans la phase d'enquête publique.

Vous pouvez retrouver les éléments du dossier concernant le projet de PLU dans l'onglet PLU sur le site de la commune.

https://www.stjean-vilaine.fr/plu-st-jean-sur-vilaine

Repas du CCAS

Le repas du CCAS aura lieu le **04 décembre** 2021 à **12h00** au restaurant la Teranga.

Le repas est offert pour les plus de 70 ans.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire directement à la mairie ou par téléphone au **02.99.00.32.55** au plus tard pour le **10 novembre.**

Le menu

Apéritif : kir ou jus de fruits, feuilletés chauds
Entrée : Tourtière de ris de veau et foie gras
Plat : Parmentier de confit de canard, jus de viande corsé, avec une garniture de saison
Dessert : Délice de chocolat blanc - chocolat au lait, praliné noisette

Les membres du CCAS vous attendent nombreux pour profiter de ce moment d'échange et de convivialité.

Le pass sanitaire est obligatoire.

Déclaration des ruches

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer **réglementairement chaque année** les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement.

La période de déclaration est fixée entre le **1er septembre et le 31 décembre 2021**.

Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

Le document peut également être retiré en mairie.

Sécurité sur la commune

La Municipalité tient à alerter les parents sur les risques encourus par les écoliers et les collégiens lors de la traversée de la départementale.

Il arrive en effet fréquemment que des enfants traversent précipitamment hors des passages piétons sans prendre le temps de regarder la route ce qui représente un réel danger.

De plus, chaque année, le passage à l'heure d'hiver est marqué par un pic d'accidents et de mortalité chez les piétons. Voici un petit rappel des dangers et des règles de prudence aux usagers de la route en période d'obscurité.

Sans aucun équipement rétroréfléchissant, les piétons ne sont visibles **qu'à 30 mètres**, contre plus de 150 mètres lorsqu'ils en sont équipés. Or, pour un automobiliste, la distance d'arrêt est au minimum de :
25 m (38 m sur route humide) pour une vitesse de 50 km/h
81 m (120 m sur route humide) pour une vitesse de 90 km/h

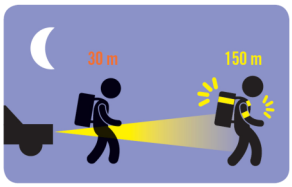

Conseils :

Pour les piétons
- Préférer les vêtements de couleurs claires
- Porter un gilet ou des brassards réfléchissants
- Pour les enfants, choisir un cartable avec des bandes rétroréfléchissantes. Il est aussi possible de coller des stickers fluorescents ou bien d'utiliser un spray
- Marcher le plus loin possible de la chaussée
- Eviter de consulter son portable en marchant

Pour les automobilistes
- Adapter toujours sa vitesse.
- Circuler les vitres sèches et désembuées : les reflets masquent la présence d'un piéton.
- S'écarter au moins d'un mètre des trottoirs pour la sécurité des piétons.

Sécurité passage piéton : recherche de bénévoles

Afin d'améliorer la sécurité des enfants, la mairie recherche des bénévoles pour les faire traverser sur le passage piéton devant la boulangerie entre **8h30-9h00** et **16h25-16h55** du **lundi au vendredi**.

Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie au **02.99.00.32.55.**

Incivilités sur la commune

La Municipalité souhaite rappeler **à nouveau** à tous les propriétaires d'animaux (chiens et chats) l'obligation de ramasser les déjections de leur animal et précise que cette obligation ne concerne pas uniquement les abords du domicile mais l'ensemble du trajet de l'animal.

Ce manque de civisme est intolérable. Il est d'ailleurs passible d'une amende de **135 euros**.

Toute infraction constatée sur la commune sera désormais verbalisée.

LE SMICTOM SUD EST 35

Le SMICTOM Sud-Est 35, qu'est-ce que c'est ?

Le SMICTOM - Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères - est le service public qui gère la compétence « collecte des déchets » pour 3 communautés de communes et d'agglomération (Vitré Communauté, Roche aux Fées Communauté et Pays de Châteaugiron Communauté).

Son territoire s'étend sur 1500 km² et compte **67** communes pour **136 084** habitants.

Le syndicat est en charge de la prévention et de la collecte des déchets ménagers recyclables et non-recyclables.

Il gère également un réseau de 12 déchèteries et est lauréat du label «Territoire Économe en Ressources » qui accompagne les projets en faveur de l'évitement et d'un meilleur tri des déchets.

Une fois les déchets collectés, il les transfère au Syndicat de traitement S3T'ec.

Le SMICTOM assure 6 missions :

ADMINISTRATION : Services aux usagers, facturation, gestion du syndicat,

COMMUNICATION : Sensibilisation des habitants, des scolaires, des communes, etc...

PRECOLLECTE : Distribution et maintenance des bacs et bornes d'apport volontaire, sacs jaunes, mise en place des bornes d'apport volontaire...

COLLECTE : en porte à porte ou en apport volontaire, suivi de terrain.

PRÉVENTION : Mise en place d'actions d'aide à la réduction des déchets et au geste de tri

DÉCHETERIES : Gestion des sites, compactage des bennes, broyage des déchets verts.

COLLECTE DES DÉCHETS

Nouveau jour de collecte à partir du 1er janvier 2022 pour les usagers collectés en bac

À partir du 1er janvier 2022, la collecte des bacs gris et des sacs jaunes évolue sur la commune. Désormais, les habitants de Saint Jean sur Vilaine devront présenter leur bac gris et sacs jaunes :

Le jeudi en semaine impaire

Le SMICTOM du Sud-Est 35 distribuera début décembre un calendrier de collecte personnalisé dans les boites aux lettres de chaque foyer collecté en porte-à-porte. Ce calendrier sera également disponible en mairie ou téléchargeable sur notre site web : www.smictom-sudest35.fr.

Pensez à sortir votre conteneur dès la veille au soir de la collecte pour éviter tout oubli de collecte. Ce changement concerne uniquement les usagers collectés en bac.

Les usagers déjà collectés en bornes d'apport volontaire ne connaitront aucun changement.

Pour plus d'informations :
www.smictom-sudest35.fr.

Dès 2023 : toujours moins d'ordures ménagères avec la simplification des consignes de tri et le tri à la source des biodéchets.

Afin de réduire encore davantage les quantités d'ordures ménagères présentées à la collecte, une accélération du tri entrera prochainement en vigueur. Simplifier le tri en ouvrant le sac jaune à tous les emballages, c'est l'avenir ! Aujourd'hui sur notre territoire, seuls les bouteilles et flacons en plastique sont triés et recyclés. La loi anti-gaspillage (AGEC) prévoit l'extension des consignes de tri à tous les plastiques (films, pots, barquettes, tubes, sachets…) partout en France au **1er janvier 2023**.

En parallèle, la loi AGEC exige la généralisation au **31 décembre 2023** de solutions pour permettre à chacun de trier à la source les biodéchets. Aujourd'hui, nos poubelles sont composées en moyenne à 30% de biodéchets (ou déchets organiques). La mise en place d'un tri à la source généralisé permettra :

De sortir des ordures ménagères un flux de déchets valorisable en compost ou méthanisation et ainsi de participer à la préservation des sols.

De diminuer les tonnages d'ordures ménagères produites et de limiter ses sortis de bacs

De diminuer la part de déchets organiques incinérés avec les ordures ménagères et ainsi d'augmenter le pouvoir calorifique du flux.

Afin d'encourager cette pratique, le SMICTOM propose d'ores et déjà des distributions annuelles de composteurs individuels et compte développer des solutions pour accroitre la pratique du compostage auprès des logements collectifs. Pour plus d'information, rendez-vous sur www.smictom-sudest35.fr.

Bibliothèque Municipale

Nouveautés novembre-décembre 2021

Atelier bricolage de Noël

Mercredi 15 décembre à la Bibliothèque

Animation proposée en partenariat avec la CSF

10h -11h30 : enfants de 5-8 ans

14h30 -16h00 : enfants de 9-11 ans.

Le nombre de places étant limité, il est indispensable de s'inscrire préalablement auprès de la bibliothèque sur place aux horaires d'ouverture, par téléphone au **02.99.00.71.83** ou par mail : **bibliotheque@stjean-vilaine.fr**

Bourse aux plantes

Dimanche 21 novembre - Bibliothèque 10h00-13h00

Au programme :

Exposition d'Art floral

Bar à soupes

Jeux géants

Dons et échanges de plantes

Tombola

Entrée libre et gratuite

Renseignements :

02.99.00.71.83

bibliotheque@stjean-vilaine.fr

stjean.csf@gmail.com

Changement des règles d'emprunt à la bibliothèque

La Bibliothèque de Saint-Jean-Sur-Vilaine fait partie du réseau Arléane, le réseau des 35 bibliothèques de Vitré Communauté.

Avec votre carte unique et gratuite, vous pouvez désormais emprunter dans toutes les bibliothèques du réseau !

L'inscription au réseau Arléane des bibliothèques de Vitré Communauté est gratuite. Si vous étiez déjà inscrit à la bibliothèque, pas besoin de refaire une inscription !

Vous bénéficiez désormais de la possibilité d'emprunter **12 documents** par carte avec une limite de **30 documents** sur l'ensemble des bibliothèques du réseau, d'un accès au catalogue commun en ligne, mais aussi d'un compte lecteur permettant de prolonger et de réserver des documents sur le site du **réseau Arléane**.

https://arleane.vitrecommunaute.bzh/

Pour avoir accès à votre compte lecteur sur le site Arléane, vous devez vous connecter avec votre identifiant **(prenom.nom)** et votre mot de passe **(date de naissance).**

Pour plus de renseignements : bibliothèque 02.99.00.71.83 www.stjean-vilaine.fr

La parole aux Associations

OGEC

Infos OGEC

L'OGEC souhaite la bienvenue à ses six nouvelles recrues :

Sophie **GAUTIER**, Nathalie **MONÇOUR BILLAH**, Benoît **BOURGES**, Arnaud **GIFFARD**, Briac **PINSON** et Arnaud **SOURDRILLE**. Lors de la réunion du **7 octobre** dernier, nous avons élu les nouveaux membres et le bureau.

Nous remercions Stéphane **COLLIN**, Anne **ESNEU**, Yannig **HEBERT** et David **HEUDE** pour leurs bons et loyaux services au sein de l'OGEC!

Nouveau bureau

Président : Olivier **CHANQUELIN**
Trésorier : Guillaume **DEGLOS**
Secrétaire : Elodie **PIROT**
Vice-président : Xavier **PFLIEGER**
Vice-trésorière : Amélie **BUSNEL**
Vice-secrétaire : Gaëtan **GENEVÉE**

Les membres

Stéphane **BARDOUX,** Briac **PINSON,** Benoît **BOURGES,** Delphine **RICHASSE,** Sophie **GAUTIER,** Nathalie **MONÇOUR BILLAH,** Arnaud **GIFFARD,** Arnaud **SOURDRILLE,** Nicolas **TROLEY**

Cette année, l'OGEC va organiser son premier marché de Noël le **samedi 27 Novembre 2021.** Venez nombreux !

Retrouvez toutes les informations de l'OGEC sur :

Notre page Facebook
https://www.facebook.com/OgecSainteElisabeth
Le nouveau site de l'école : http:www.ecolesainteelisabeth.fr

APEL

Nouveau bureau

Présidente : Gaëlle **DEGLOS**
Vice-présidente : Romy **PFLIEGER**
Trésorière : Rose-Marie **TROLEY**
Vice trésorière : Mélanie **BENOIST**
Secrétaire : Rozenn **HEUDE**
Vice-secrétaire : Maud **BEAUFILS**

Prochaines dates à retenir

Soirée d'hiver : samedi **26 février** 2022

Portes ouvertes : samedi **4 mars** 2022

Loto : samedi **2 avril** 2022

Club de pétanque

Il y a 2 mois je vous adressais la mort prochaine de l'association par manque d'adhérents. Aujourd'hui la question se pose : on arrête ou on continue ?

Nous sommes aujourd'hui seulement 10 adhérents, il en faudrait au moins 20 de Saint Jean ou des communes limitrophes pour pouvoir faire partie du groupe des 5 ou 6 communes. L'absence d'adhésion à ce groupement entraine d'ailleurs la difficulté d'existence pour celui-ci.

La prochaine assemblée générale aura lieu en janvier prochain. Nous espérons d'ici là avoir de nouveaux retraités, hommes ou femmes.

Les entrainements et les concours ont lieu le **lundi** à **14h** à partir de février si le temps le permet. Pour tout renseignement complémentaire : **Pierre CAILLET 06 50 08 75 27**

UNC

L'Association des anciens combattants, AFN, Soldats de France et Opex invite les habitants de St Jean à venir nous rejoindre à la cérémonie anniversaire de l'armistice **le jeudi 11 novembre**.

Déroulement de la cérémonie :
10 h45 : rassemblement à la mairie (normes sanitaires en vigueur)
11 h00 : départ vers le monument aux morts. Au cours de la cérémonie, participation des enfants des classes de CM1 et CM2 de l'école.
Un vin d'honneur (offert par la municipalité) sera servi à la salle annexe de la salle des sports. Le président **Emile Lejas**

CSF

Bourse aux vêtements

Dimanche 28 novembre

Salle annexe des sports 9h30-12h00

Dépôt :

samedi 27 10h30-16h00

Reprise des invendus :

Dimanche 28 17h-17h30

Renseignements :

stjean.csf@gmail.com

BADABOUM

L'espace jeux BADABOUM accueille les enfants de 0 à 3 ans accompagnés d'un adulte, un mardi sur deux (hors vacances scolaire), de **9h30 à 11h30**, en alternance avec le Ripame, à la salle polyvalente de Saint Jean Sur Vilaine.

C'est un lieu d'échange, de rencontre, de partage entre les enfants, les assistantes maternelles et les parents.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Pour plus d'informations : stjean.csf@gmail.com

Respire & Marche

Rejoignez l'activité Respire & Marche à Saint Jean Sur Vilaine

L'activité **Respire & Marche** proposée sur Saint Jean depuis début septembre est un programme ludique pratiqué en extérieur associant la marche synchronique et afghane, la cohérence cardiaque, la sophrologie, les étirements doux, les postures d'équilibre et des jeux de mémoire afin d'entretenir en douceur sa forme physique et cognitive.

Venez découvrir cette activité le **jeudi** soir de **18h30 à 19h30** (RDV devant la salle des Sports). Vous pouvez participer librement et gratuitement à une première séance de découverte. Inscriptions au trimestre - **12** séances d'une heure

Renseignements et inscriptions :

Séverine MOUSSAULT 06.58.43.99.10 ou respire.et.marche@gmail.com

www.respireetmarche.com

AEJI

Nouveau bureau de l'AEJI

Damien DESMARESCAUX, Mélanie LERAY, Marie MOUILLEAU, Cinthia ALLENO, Eric PINIER, Ludivine MARTEL, Stéphanie GAUTIER, Mélanie LANGLOIS, Christelle PINIER

Extrait des séances du Conseil Municipal du 30 août et 27 septembre 2021

Décision modificative pour l'affectation du résultat 2020

Suite à une observation de la Préfecture, la commune est contrainte de prendre une décision modificative concernant l'affectation de résultat 2020. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification de certains comptes pour l'équilibre du budget communal dans le cadre de l'affectation du résultat 2020 (Cf. délibération **2021-09-62**)

Achat d'une tablette pour la bibliothèque

Suite au décret du 07/08/2021, les bibliothèques sont soumises à l'obligation de la vérification du pass sanitaire via l'application TAC/verif nécessitant l'acquisition d'une tablette. Après avoir pris connaissance du devis, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'acquisition de la tablette pour un montant de 244,83€ H.T **(293.80€ T.T.C)**

Devis pour achat de barrières mobiles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour l'achat de 25 barrières mobiles destinées à servir à différentes manifestations sur la commune et valide le devis de l'entreprise **ALTARD** pour un montant **975,00 € H.T.**

Devis pour achat de deux stands

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour l'achat de 2 stands pour servir aux différentes manifestations sur la commune et valide le devis de l'entreprise **ALTARD** pour un montant **1780 € H.T.**

Décision modificative pour les travaux de la route de la Trézais

Afin de pouvoir régler les factures concernant l'entreprise BEAUMONT dans le cadre des travaux de voirie route de la Trézais, une décision modificative est nécessaire afin de prendre en compte le coût de l'opération lié au marquage au sol de l'arrêt de bus de la Cocherie réalisé par l'entreprise CRESPEAU.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la décision modificative (Cf. délibération **2021-09-66**)

Vitré Communauté : Avenant n° 6 à la convention au service commun des autorisations d'urbanisme

Dans le cadre de la convention avec Vitré Communauté concernant l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, un avenant est pris chaque année pour déterminer la tarification du service à postériori. Dans ce cadre, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°6 évaluant le coût du service par équivalent permis de Construire (EPC) à **171,00 euros**.

RIPAME : Validation de la convention Territoriale Globale (CTG)

Dans le cadre de la validation de la convention Territoriale Globale (CTG), la commune doit se positionner entre deux options : partage d'une convention par bassin de vie selon l'actuel zonage des Relais Assistants Maternels (5 RIPAME sur Vitré Communauté) ou convention unique sur le territoire de l'EPCI. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'opter pour la 1ère option. (Cf. délibération **2021-09-68**)

Création d'emplois non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour créer un emploi non-permanent à temps complet au sein du service technique.

DIA

Le Conseil Municipal n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

14, rue Robert Surcouf, cadastré section A **n°1856** d'une superficie de **388** m^2.

16, rue Eric Tabarly, cadastré section A **n° 1842** d'une superficie de **599** m^2.

ZA la Morandière, cadastré **A n° 1786** d'une superficie totale de **7723** m^2.